



COMMUNIQUE

#SCPP

La SCPP met en ligne « Mon espace SCPP », un portail innovant destiné à ses 3 000 membres producteurs indépendants

20/01/2020

A l'occasion de la mise en ligne de son nouveau site internet (www.scpp.fr), la SCPP ouvre un nouvel espace dédié à ses membres indépendants. Celui-ci leur permet entre autres d'avoir un suivi instantané de leurs droits et de réaliser leurs déclarations en quelques clics. Un outil entièrement pensé et conçu pour faciliter le travail des producteurs indépendants.

Consciente des contraintes liées à la taille des petites et moyennes structures, la SCPP a conçu spécifiquement pour elles un outil leur permettant de déclarer leurs phonogrammes et leurs vidéomusiques de façon simple et rapide. Doté d'un tableau de bord personnalisé où sont rappelées les différentes échéances concernant les répartitions et les aides attribuées par la SCPP, il permet une consultation instantanée des répartitions.

Grâce à une navigation intuitive et simplifiée, ce portail, conçu par les équipes de la SCPP en collaboration avec un panel de producteurs indépendants permet à chaque producteur de piloter facilement son répertoire phonographique.

« Nous avons développé un véritable outil de gestion des droits, simple et efficace. En quelques clics et quelques secondes, le producteur peut obtenir le récapitulatif de son solde, gérer ses collaborateurs, consulter ses répartitions, faire ses déclarations...tout cela sur un même écran. Pour nos membres indépendants, c'est un gain de temps formidable. » explique Sophie Barbier, Directrice des Répartitions et du Répertoire Social.

Lord Killer, dirigeant de la société Sound Effect Killer, qui a participé à la conception du portail, témoigne : *« On a vraiment l'impression avec ce portail que la SCPP a su se mettre à la hauteur et à la place d'une entreprise telle que la nôtre. Comme beaucoup de petites structures, nous n'avons pas le personnel pour suivre la gestion de nos droits, il était donc nécessaire d'avoir un outil comme celui-ci qui est d'une simplicité totale, extrêmement clair, et qui regroupe en un seul site toutes les informations essentielles dont un producteur a besoin ».*

Informations presse : SCPP - Anouchka Roggeman - 01 41 43 03 03 - anouchka.roggeman@scpp.fr

La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Plus de 3000 producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit la majorité des producteurs indépendants français et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. www.scpp.fr @scppinfo #scpp